



Pb conseil et conflit interet expert comptable

Par Clara_Castel

Bonjour, (et desolee pour les accents... clavier US !)

Pour la gestion de la succession de notre papa, nous sommes confrontes aux incitations desastreuses d'un expert comptable, qui est aussi le fils de la conjointe de notre papa.

Le beau-fils expert comptable a en effet conseille a notre papa de plus de 80 ans (le defunt) d'investir 600000 euros dans une SAS en creation (pour y prendre 50% des parts).

Le business plan de l expert comptable lui annoncait une rentabilite de 6,5% et aucun risque n'y est mentionne.

L'expert comptable a aussi des interets dans cette affaire :

*il est l expert comptable de la SAS,

*le president-gerant et les co actionnaires sont des proches a lui,

*et une SARL de l expert comptable a 5% des parts de la SAS.

Notre papa a utilise les fonds personnels de son assurance vie pour faire cet investissement, dont la rentabilite (comme la valeur annoncee de revente des parts) sont minimes par rapport a l attendu.

En tant qu heritiers sommes nous legitimes a signaler ce manquement au devoir de conseil et ce conflit d interet ? Et a demander compensation pour les sommes perdues ?

Merci par avance pour vos retours